



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 58663

Texte de la question

M. Renaud Donnedieu de Vabres appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les carences d'ophtalmologistes qui se font sentir dans un nombre croissant de régions. En effet, si l'on observe la démographie des ophtalmologistes ces dernières années, force est de constater que le nombre de départs est supérieur au flux de nouveaux praticiens. Ainsi, en même temps que les besoins de soins augmentent très sensiblement (apparition de nouveaux moyens préventifs et thérapeutiques, vieillissement de la population, exigences accrues en termes de vision dans la vie moderne), le nombre des ophtalmologistes diplômés chaque année décroît par l'effet conjugué de l'instauration de l'internat comme seule voie d'accès à la spécialité, et par la diminution programmée du nombre des postes formateurs. Dans ce contexte, la pénurie des ophtalmologistes est déjà perceptible dans plusieurs régions de France où les patients sont contraints d'attendre de plus en plus longtemps avant d'obtenir un rendez-vous. Par ailleurs, le passage de l'assistance médicale gratuite à la couverture médicale universelle a provoqué une augmentation considérable des demandes de soins. Il lui demande dès lors de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures urgentes que le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur la qualité des soins.

Texte de la réponse

Le rapport Polton du centre de recherche d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007-2008. La répartition entre spécialistes et généralistes fait apparaître un nombre de spécialistes supérieur aux généralistes : le nombre de médecins en exercice début 1998 était de 191 500 (49 % de médecins généralistes et 51 % de médecins spécialistes). Cependant la baisse démographique est inégalement répartie sur les différentes spécialités et l'ophtalmologie est une des spécialités les plus concernées avec la pédiatrie et la gynécologie obstétrique notamment. De plus, on constate une augmentation des médecins salariés - la proportion de médecins exclusivement salariés parmi les médecins spécialistes a fortement augmenté passant de 26 à 50 % entre 1973 et 1999 - ainsi qu'une émergence des femmes dans la profession : de 14 % en 1968, le taux de féminisation est passé à 35 % pour les généralistes et à 36 % pour les spécialistes au 1er janvier 1999. Enfin, il existe une inégale répartition sur le territoire : d'importantes disparités départementales existent au sein des régions et sont plus marquées parmi les médecins généralistes libéraux. Devant ce constat des mesures ont été prises sur le numérus clausus de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998-1999 a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999-2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000-2001. En ce qui concerne l'internat, trois filières nouvelles ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi le ministre délégué à la santé a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution et d'atténuer les inégalités départementales. La préservation de la qualité du service rendu est une

priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe seront remises au ministre à la fin du mois d'avril 2001 et serviront de base à la concertation large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Donnedieu de Vabres](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58663

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1334

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 3007